



District de Maine et Loire de Football

COMMISSION DÉPARTEMENTALE LOISIRS

PROCES VERBAL N°14– SAISON 2024/2025

| | |
|------------|--|
| Réunion du | Mardi 03 juin 2025 et du Jeudi 05 juin 2025 |
| Présidence | M. DUMAS Dominique |
| Présents | DUMAS Dominique, BENAITEAU Gérard, CHEVET Michel, GEORGES Annabelle, NOBLET Emmanuelle, MOREAU Annie |
| Excusés | CALLET Gilles, MARAUD Florent, MAUPILIER Jacques, PRUD'HOMME Virginia, |

1. Approbation du Procès-verbal

Le procès-verbal n° 13 du 22 mai 2025 est validé sans remarque particulière.

2. Préparation réunion fin de saison des clubs loisirs (hors choletais)

La commission finalise et valide le diaporama pour la réunion des clubs loisirs hors choletais de ce 3 juin 2025, foot à 8, foot à 8 féminin et foot en marchant, qui se déroule à 20h.

3. Réunion de fin de saison équipe Loisirs

Réunion des clubs du groupe hors-choletais du mardi 03 juin 2025

Membres de la commission présents : 6

25 clubs présents sur les 46 engagés en foot à 11 soit 38 personnes
1 club présent sur les 3 engagés en foot loisirs mixte à 8 soit 1 personne
11 clubs présents sur les 38 engagés en foot loisirs Féminins à 8 soit 13 personnes
1 club présent sur les 8 engagés en foot en marchant soit 2 personnes

Clubs excusés : 7

Clubs absents et non excusés :

Foot à 11 : 17

Foot féminin : 28

Foot en marchant : 4

Foot à 8 mixte : 2

Liste des clubs non excusés :

Foot à 11 : ALLONNES BRAIN, ANGERS ENG PUB, ANGERS NDC, BAUGE EA BAUGEOIS, BEAUFORT EN VALLEE, BECON VILLEM ST AUG, BRIOLLAYS US, TOUT MAULEVRIER SP, GENNES LES ROSIERS, LA POSSONNIERE SAVEN, LE LION D'ANGERS SC, LONGUE AC, LONGUENEE EN ANJ, AUVERSE MOULIHERNE, SEICHES MARCE, STE GEMMES D'ANDIGNE, VAL ERDRE AUXENCE

Loisirs Féminins : ANDARD BRAIN, ANDREZE JUB JALLAIS, ANGRIE, BEAUFORT EN VALLEE, BECON VILLE ST AUG, CHAZE VERN, CHOLET FC, GENNES LES ROSIERS, GF GESTE TILLIERES, GF SEVREMOINE, LA DAGUENIERE LA BOHALLE, LES HAUTS ANJOU FC, LONGUE AC, MARANS US, MARTIGNE ES LAYON, MAYBELEGER, MAZE US, MONTILLIERS ES, MORANNES, Vernoil Vernantes, ST GERMAIN VAL MOINE, ST HILAIRE VIHIERES ST PAUL, STE GEMMES D'ANDIGNE, TIERCE CHEFFES, TURQUANT LOIRE FC, VAL ERDRE AUXENCE, VARENNES VILLEBERNIER

Foot en marchant: ANGERS NDC, AVRILLE AS, MONTREUIL JUIGNE, STE GEMMES D ANDIGNE

Foot à 8 mixte : MARTIGNE ES LAYON, THOUARCE FC LAYON

Clubs amendables absents à l'AG du 20 septembre et à la réunion de fin saison des clubs loisirs

ANGERS ASMA
ANGERS ENS PUBLIC
LA CHAPELLE ST LAUD

Retour sur la saison 2024/2025

Clubs amendables pour les feuilles de match non reçues :

Foot à 8 féminin :
Journée 10 : BECON VILLEMOSAN ST AUGUSTIN

Foot à 11 choletais :
Journée 21 : MAYBELEGER, CHOLET THALES COM

Foot à 11 hors choletais :
Journée 21 : Groupe D SEICHES MARCE, DAUMERAY AJAX
Journée 25 : Groupe B ANGERS COPAINS
Journée 26 : Groupe B ANGERS ASEP

Ces clubs n'ont pas transmis les feuilles de match, la commission appliquera une amende forfaitaire de 15 € par match, comme validé par le bureau du district dans son PV n°4 du 12/09/2024.

Réunion de fin de saison des clubs du groupe Choletais du 05 juin 2025

Membres de la commission présents : 2

13 clubs présents sur les 22 engagés en foot à 11

Clubs excusés : 9

Clubs absents et non excusés : 0

Retour sur la saison 2024/2025

Problème d'effectif dans la plupart des clubs choletais durant la saison.

Le tournoi de début de saison sera organisé par Le PuyMazTess le 5 septembre,
Le lieu reste à confirmer.

Le club de St Georges Trémentines accueillera la réunion de début de saison le 4 septembre 2025 à Trémentines.

Début du championnat le vendredi 12 septembre 2025

4. Questions diverses

La commission prend connaissance du mail de Mr PINSON Fabien, correspondant Loisirs du club de Martigné Es Layon et concernant le non-retour de la feuille de plateau du 24/04/2025 et l'amende de 15 €.

La commission a répondu.

Prochaine réunion : Mercredi 23 juillet 2025 à 18h30.

| Le Président | Le Secrétaire de Séance |
|---------------------|--------------------------------|
| M. DUMAS Dominique | M. CHEVET Michel |